

**Définition Aula : (n.f.) 1. Durant l'Antiquité romaine, cour d'une maison (voir atrium) 2. Dans un palais ou une forteresse médiévale, l'aula est la pièce commune, la grande salle où se déroulent les principaux événements de la vie publique d'un seigneur.**

Le terme est repris du latin aula qui a plusieurs sens, et particulièrement ceux de « cour de palais » ou de « courtisans ». Le terme n'est pas employé en français avant le XIXe siècle, notamment dans la définition laconique qu'en donne Pierre Larousse (1866) : « Aula : Antiq. rom. Cour intérieure. || vestibule. ». Les dictionnaires plus récents évoquent la « Grande salle d'une université, d'un établissement scolaire ou d'une université. » On l'emploie fréquemment en castellologie pour désigner la partie publique du château fort, par opposition au terme camera\* qui s'applique aux parties privatives. Notons que l'adjectif « aulique » (qui appartient à la cour) est attesté depuis le XVIe siècle. La plus ancienne aula conservée en France date du Xe siècle et est visible à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), dans une cité pavillonnaire implantée à la périphérie de la ville. Il s'agissait à l'origine d'une construction civile carolingienne, transformée en tour maîtresse sans doute au XIe siècle et alors enserrée dans une motte castrale. Les vestiges d'un édifice similaire sont compris dans les soubassements de la tour Thibaud, dans la forteresse de Château-Thierry (Aisne). L'aula peut être un bâtiment spécifique construit à usage de réception (salle de l'Échiquier, à Caen), ou occuper le premier étage d'un donjon (Loche).

*© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.*

